



La Bastidonne

COMMUNE DE LA BASTIDONNE

République Française
Département Du Vaucluse
F-84120 LA BASTIDONNE

Tél: 04.90.09.63.95
Mail: mairie@la-bastidonne.fr

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 084-218400109-20260420-018_2026-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 AVRIL 2026

N°018_2026

DATE DE LA CONVOCATION :
03/04/2026
DATE D’AFFICHAGE :
03/04/2026

Nombre de membres

En exercice : 15
Présents : 12
Absent : 1
Ayant donné procuration : 2

OBJET : Mise à jour du tableau des emplois suite à l’avancement de grade

L’an **DEUX MILLE VINGT SIX** et le vingt, à dix-huit heures trente-huit, le Conseil Municipal de la Commune de LA BASTIDONNE s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session du mois d’avril sous la présidence de **Emma LEON, Maire** et la désignation de M. Edouard DILLIES en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Dider AUCHOIX, Alain BEDOS, Laurie BESSON, Thierry DELESCLUSE, Edouard DILLIES, Karim FERAH, Magali FERRAT, Emma LEON, Marie-Line LISI, Stella REYNAUD, Marie-José RUIZ et Didier VILLEMUS

Absents ayant donné procuration : Madame Julia RIGAMONTI donne pouvoir à Mme Magali FERRAT, Mme Morgane VERBE donne pouvoir à M. Alain BEDOS ;

Absents : Alexandre HAYEK

Exposé des motifs

Il appartient à l’assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l’agent inscrit au tableau d’avancement de grade établi pour l’année 2026.

Par délibération n° 004-2026 en date du 05/03/2026, le conseil municipal a créé un poste d’agent spécialisé des écoles maternelles principal 1^{ère} classe, pour avancement de grade.

Par courrier en date du 02 avril 2026, la Sous-Préfecture a émis une observation sur la délibération « le besoin de la collectivité n’est pas démontré et seul l’avantage à l’agent bénéficiaire est établi. » Il est demandé au conseil municipal de retirer la délibération n°004-2026 pour défaut et de reprendre une délibération en tenant compte de cette observation.

L’agent exerce de manière autonome, l’ensemble des missions liés au poste, dont il est le seul titulaire, impliquant une forte responsabilité dans la continuité du service.

Par ailleurs, en qualité de maître d’apprentissage, il assume des fonctions d’encadrement et de transmissions des compétences. L’évolution de ses missions et le niveau de technicité justifient un avancement de grade, dans l’intérêt du service et afin de garantir la pérennité et la qualité de ses missions.

Il est proposé de créer :

- 1 poste d’Agent Spécialisé des Ecoles Maternelle principal 1^{ère} classe à temps non complet (33 heures hebdomadaire)

Il est proposé de modifier en conséquence le tableau des effectifs, comme proposé en annexe.

Visas :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°004-2026 du 05 mars 2026 portant mise à jour du tableau des effectifs

Vu le courrier de la Sous-Préfecture en date du 02 avril 2026 ;

Conformément à l’article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement ;

Vu la nécessité de pourvoir aux besoins de la collectivité,

Vu le tableau des emplois,



La Bastidonne

COMMUNE DE LA BASTIDONNE	Envoyé en préfecture le 23/04/2026
République Française Département Du Vaucluse F-84120 LA BASTIDONNE	Reçu en préfecture le 23/04/2026
Tél: 04.90.09.63.95 Mail: mairie@la-bastidonne.fr	Publié le ID : 084-218400109-20260420-018_2026-DE

Au vu de ce qui précède, ouï l'exposé de Madame La Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

- ▶ **Retire** la délibération n°004-2026 du 05 mars 2026
- ▶ **Approuve** la création d'un poste
- ▶ **Actualise** le tableau des effectifs ci-annexé
- ▶ **Autorise** Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- ▶ **Inscrit** les crédits nécessaires au budget principal – Chapitre 012

Fait à La Bastidonne,
Le 20 avril 2026.


Emma LEON Madame La Maire,
Maire Emma LEON.
22 avr. 2026

Le Secrétaire de séance,
Edouard DILLIES.